

**L'Assemblée des délégués des assurés est composée de 30 membres élus parmi les assuré.e.s et pensionné.e.s. Afin d'assurer la représentativité des différents domaines d'activités, 9 cercles électoraux ont été constitués.**

La répartition des sièges par cercle a été effectuée conformément aux règles fixées dans le Règlement relatif à l'élection :

- Le cercle des pensionné.e.s dispose de quatre sièges;
- Les huit autres cercles disposent chacun d'un siège au moins;
- Le solde, soit 18 sièges, est attribué aux cercles électoraux en proportion du nombre d' « équivalents plein temps » affiliés à la Caisse au 31 décembre 2024.

Chaque cercle électoral dispose à l'Assemblée des délégués des assurés de la CPEV, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2030, du nombre de sièges suivant:

Cercles	Description	Répartition des sièges
Cercle 1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département des institutions, du territoire et du sport</li> <li>• Ordre judiciaire (y compris Ministère public et Tribunal neutre)</li> <li>• Secrétariat général du Grand Conseil</li> <li>• Chancellerie de l'Etat (y compris Information et communication, Archives cantonales, Unité investigation, Protection des données et droit à l'information)</li> <li>• Conseil de la magistrature</li> <li>• Contrôle cantonal des finances</li> <li>• Médiation administrative</li> </ul>	2
Cercle 2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département de l'enseignement et de la formation professionnelle</li> <li>• Université de Lausanne</li> <li>• Hautes écoles</li> </ul>	9
Cercle 3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département de l'environnement et de la sécurité</li> </ul>	2
Cercle 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département de la santé et de l'action sociale, y compris Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)</li> </ul>	6
Cercle 5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine</li> </ul>	2
Cercle 6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines</li> </ul>	2
Cercle 7	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Département des finances et de l'agriculture</li> <li>• Cour des comptes</li> </ul>	1
Cercle 8	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurés actifs hors Etat de Vaud</li> </ul>	2
Cercle 9	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pensionné.es</li> </ul>	4
<b>Total</b>		<b>30</b>

Lausanne, le 14 février 2025